



Press Information . Communiqué de presse . Comunicado de prensa

CII : « La santé mentale est un droit humain – mettre fin à la discrimination, maintenant »

Le CII appelle à investir dans les soins infirmiers, condition préalable essentielle à des services de santé mentale de qualité

Genève, Suisse, le 10 octobre 2019 – La Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre 2019) est observée chaque année pour attirer l'attention sur les problèmes de santé mentale touchant un milliard de personnes dans le monde. Malgré des stratégies efficaces de gestion et de prévention des troubles mentaux, nombre de personnes ne réclament pas d'aide en raison de l'accès limité aux soins et de la stigmatisation qui y est associée.

La Journée mondiale de la santé mentale offre l'occasion de souligner le rôle inestimable des infirmières diplômées pour ce qui est de promouvoir la santé mentale, prévenir les maladies mentales et dispenser des soins de santé mentale centrés sur la personne. Les infirmières constituent le groupe professionnel le plus important œuvrant dans le domaine de la santé mentale.

La maladie mentale touche des personnes de tous âges, sexes et niveaux socioéconomiques, partout dans le monde. Pourtant, à l'échelle de la planète, les services de santé mentale font souvent l'objet de stigmatisation et de discrimination et, par conséquent, finissent par être sous-financés et hors de portée des personnes qui en ont désespérément besoin.

L'accent mis cette année sur la prévention du suicide est d'autant plus louable que son nombre est élevé à travers le monde. L'Organisation mondiale de la Santé estime que jusqu'à 800 000 personnes s'ôtent la vie chaque année – une toutes les 40 secondes – une statistique véritablement stupéfiante et alarmante.

Howard Catton, le Directeur général du CII, a déclaré :

« La santé est un droit humain et ce droit devrait également s'appliquer aux problèmes de santé physique et mentale. Les services de santé mentale ont toujours été mal financés et jugés non prioritaires, ce qui signifie que le quart de la population rencontrant un problème de santé mentale devra attendre beaucoup trop longtemps avant d'obtenir de l'aide, un traitement et du soutien, ou en sera totalement privée. »

« Le fait de ne pas recevoir un traitement approprié et en temps utile exerce une énorme pression sur les personnes, leur famille et leurs amis, et peut rapidement les confronter à un

certain nombre de problèmes, dont l'isolement social, des difficultés au travail et des ennuis financiers. Les personnes souffrant de maladie mentale ont souvent un accès restreint au logement, à l'éducation ou à l'emploi, ou n'y ont pas accès du tout. »

« L'absence de services de santé mentale est une forme de discrimination pouvant entraîner des atteintes aux droits fondamentaux de la personne, et il faut y mettre fin. Nous devons tous parler davantage de santé mentale, et les autorités publiques doivent investir plus dans les services et les infirmières qui en assurent la bonne marche. Les infirmières défendent les droits des patients et jouent un rôle essentiel dans la prévention et l'élimination des mauvais traitements et des atteintes aux personnes souffrant de maladie mentale. »

Le CII s'inquiète de l'ampleur de la stigmatisation et de la discrimination associées à la maladie mentale et de leurs répercussions néfastes sur le bien-être des patients, des familles et de la société en général. L'axe du développement futur des services de santé mentale devra reposer sur des services entièrement intégrés englobant les collectivités locales, afin de fournir les meilleurs soins possibles au plus près du domicile.

* * *

Note aux rédacteurs

Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale sont trois fois plus susceptibles de développer des maladies non transmissibles débilitantes comme le diabète, les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux. Les répercussions de la maladie mentale sur le bien-être social et économique des personnes, des familles et des sociétés sont importantes, sous-estimées et souvent ignorées. Si elle n'est pas traitée, la maladie mentale sape le capital santé et, par conséquent, le développement du capital humain, car contrairement à de nombreuses maladies à forte charge de morbidité, elle survient à un âge précoce et est très répandue au sein de la population en âge de travailler. Dans les pays de l'OCDE, la maladie mentale touche environ 20 % de la population en âge de travailler, à tout moment. Selon la Banque mondiale, l'économie mondiale perd environ mille milliards d'USD chaque année en productivité, en raison de la dépression et de l'anxiété.

On estime que le monde consacre 2 % du budget mondial de la santé à la santé mentale. On estime également que si l'on investissait dans des traitements à l'échelon de la collectivité, les retombées économiques seraient importantes. Le rapport coût-avantage était d'environ deux fois et demie pour la dépression et jusqu'à trois fois pour les troubles de l'anxiété.

Le **Conseil international des infirmières (CII)** est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse,
madarasz@icn.ch
Tél. +41 22 908 01 16

www.icn.ch
[@ICNurses](https://www.instagram.com/ICNurses)

ICN/PR2019 #47